

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

# Les Baux

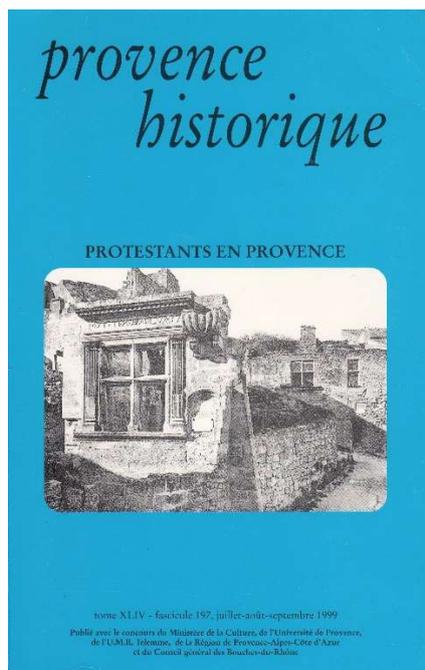
sous l'Ancien Régime



Céline Borello

Les protestants de la vallée des Baux sous le régime de l'édit de Nantes  
(1598-1685)

*Provence Historique*, t. 49, fascicule n° 197, pp 617-630  
1999



Avec l'édit de Nantes, c'est-à-dire le XVII<sup>e</sup> siècle, l'historien a la possibilité d'approcher la vie quotidienne des huguenots de façon tout à fait exceptionnelle pour la période d'Ancien Régime. En effet, les troubles se sont relativement apaisés entre les deux confessions chrétiennes et nous ne sommes pas au temps de la clandestinité des débuts de la Réforme ou du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs générations de protestants vivent en toute légalité sous le régime de l'édit de 1598, même si les restrictions à la liberté de culte sont partout perceptibles. Certes, la Provence a été relativement épargnée par les idées de la Réforme, excepté bien évidemment le Luberon où de grosses communautés vaudoises se sont converties dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. D'une manière générale, cette province est restée catholique avec un Parlement aixois fortement opposé à cette minorité religieuse.

La communauté protestante de la vallée des Baux est ainsi l'exemple d'une très petite communauté protestante en milieu majoritairement romain <sup>1</sup>. Elle est aussi un cas, assez rare, de communauté polynucléaire. En effet, dans cette vallée, il faut nécessairement prendre en compte plusieurs noyaux protestants interdépendants les uns des autres. Car la ville des Baux comporte non seulement l'agglomération resserrée sur un roc que l'on peut encore visiter mais aussi un terroir relativement vaste comprenant les paroisses des Baux, Saint-Martin de Castillon (c'est-à-dire l'actuel Paradou et Maussane) et de Mouriers. Les huguenots se répartissent donc sur ce vaste territoire, entre Alpilles et marais, dans de très faibles proportions (10 à 20 % de la population nous y reviendrons).

Outre cet éparpillement dans l'espace, un autre problème, pour l'étude de cette communauté réformée, est qu'il reste peu d'archives touchant directement ces hommes et ses femmes : il n'y a pas d'archives du consistoire, pas d'état-civil protestant... Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas les étudier en utilisant des sources spécifiques, en particulier notariales. À partir d'autres sources indirectes comme les délibérations communales ou bien les visites pastorales, il est possible de retracer la vie quotidienne de ces huguenots dans un siècle théoriquement favorable pour eux. C'est à cette perspective que voudrait se limiter notre propos.

---

<sup>1</sup> . Bernard APPY : Pour catholique romain.

### *Une communauté réformée minoritaire et isolée*

Pour comprendre l'existence de ces protestants provençaux, il convient tout d'abord de les situer familialement, numériquement et économiquement.

En premier lieu, ces protestants de la vallée des Baux sont avant tout issus de la conversion de catholiques. Cela paraît être une lapalissade car le schéma général des conversions de cette France d'Ancien Régime s'est fait dans ce sens. Cela n'est pas si évident du point de vue provençal, et plus particulièrement dans la Provence occidentale, regroupant approximativement les départements actuels de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. En effet, depuis les travaux de G. Audisio <sup>2</sup> nous savons comment la Réforme s'est surtout implantée en Provence : en particulier par le biais des vaudois, convertis massivement aux idées de Calvin lors du synode de Chanforan en 1532. Il y eut aussi une seconde voie, plus minoritaire, de cette implantation du protestantisme : celle de la conversion de catholiques. À quel schéma correspondent alors les protestants de la vallée des Baux ? Pour cela il est possible de relever les patronymes protestants des actes notariés (contrats de mariage et testaments) dans les toutes premières années du XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1629). Les résultats donnent le tableau suivant <sup>3</sup> :

Peyre	25	Gardiol	2
Coye	8	Vians	2
Groniard	4	Bonnet	1
Michel	4	Boulonne	1
Verpian	4	Bouyer	1
Manville (de)	3	Chariot	1
Quenin	3	Chippre	1
Ricard	3	Coufort	1
Laurent	2	Garcin	1
Sordet	2	Gauthier	1

Si l'on prend les noms les plus portés, ce sont des patronymes comme Peyre, Coye ou Groniard que l'on retrouve. Cela ne veut bien sûr pas dire qu'il n'y ait aucun protestant de souche vaudoise parmi la population réformée de la vallée puisque certains se nomment Michel, Ricard ou Garcin. Sur les 10 noms les plus portés, 3 sont d'origine vaudoise, mais ils concernent seulement 9 des 58 personnes intéressées. Sur l'ensemble des 70 protestants qui ont été recensés pour l'étude des patronymes, 15 portent un nom vaudois, soit 21 %. On constate donc, qu'ici, la part des noms vaudois est largement minoritaire. La présence de descendants de vaudois dans cette vallée peut s'expliquer par la mobilité sociale de certaines catégories sociales (en particulier les gens qui travaillent la terre et l'on sait que les descendants de vaudois sont avant tout des paysans).

L'implantation de la Réforme dans cette vallée ne correspond donc pas au schéma rencontré dans le Luberon : les protestants sont majoritairement d'anciens catholiques. On sait, par les travaux notamment d'A. Kempa <sup>4</sup>, que la Réforme se serait implantée à la

<sup>2</sup> . G. AUDISIO, *Les vaudois du Luberon - Une minorité en Provence (1460-1560)*, Mérindol, 1984.

<sup>3</sup> . 27 testaments et 32 contrats de mariages ont été utilisés pour obtenir ces résultats.

<sup>4</sup> . A. KEMPA, *Les protestants de la vallée des Baux - Une minorité au pouvoir (1560-1590)*, Mémoire de Maîtrise, Aix-en-Provence, 1984.

fin des années 1550. En effet, une première mention des protestants se trouve dans les délibérations de la commune en 1559 : « *a esté exhibé certaine sommation de ceulx de la religion pour estre receuz au conseil, surquoy seroit nécessaire faire response* »<sup>5</sup>. Le premier contrat de mariage non conforme au modèle catholique daterait de 1564 : il s'agit de l'union de Brisson Peyre et de Françoise Arnaude, le 27 février. Le premier testament serait celui de Jacques Bonte, chirurgien, en 1566<sup>6</sup>.

Tentons maintenant une quantification de cette communauté réformée. On touche ici une des limites de cette étude. Pour le début de la période, nous n'avons aucune archive qui permette de recenser la population réformée. Il n'y a, nous l'avons dit, aucun état-civil protestant. Cela ne veut pas pour autant dire qu'il faille renoncer à tenter une évaluation de cette population réformée, évaluation approximative mais qui a tout de même l'avantage de permettre de situer quantitativement les huguenots dans la vallée. Pour cela, il faut recourir à l'étude de la proportion de contrats de mariage et de testaments protestants chez les notaires. Entre 1560 et 1570, les actes concernant un protestant représenteraient 18 % du total des testaments et contrat de mariage<sup>7</sup>. La période la plus favorable à l'expression du protestantisme sont les années 1570-1583. On peut supposer sinon une hausse franche, tout au moins un maintien de cette communauté dans les années de l'édit de Nantes du fait même de l'instauration de cette législation favorable à la religion réformée. Pour la période 1598-1629, les chiffres sont les suivants : 14 % des testaments et 7 % des contrats de mariage sont clairement identifiés comme protestants, soit une moyenne de 9 %<sup>8</sup>. La chute est considérable au tournant du XVII<sup>e</sup> siècle, puisque la population réformée semble avoir diminuée de moitié. Le pasteur Destandau, dans son ouvrage sur la communauté réformée des Baux, évalue cette population à 400 personnes sans préciser ses sources<sup>9</sup>.

Comment, dès lors, expliquer cette déperdition ? Plusieurs raisons sont envisageables. La première est propre aux sources utilisées. En effet, les registres du notaire Louis Manson, soit au total vingt volumes (1609 à 1629), n'ont pu être dépouillés car ils sont exclus de la communication à cause de leur très mauvais état de conservation. Le stock de testaments et contrats de mariage protestants est sans doute plus réduit que ce qu'il devrait être, puisqu'une étude n'a pas été analysée. On peut aussi voir dans cette désaffection protestante les effets de la Ligue. Certains protestants ont pu fuir et ne jamais revenir aux Baux. Certains se sont peut-être convertis au catholicisme. Il est donc, en tout état de cause, difficile de donner des chiffres absolus pour cette fin de XVI<sup>e</sup> siècle.

Pour la fin de période, il existe en revanche deux possibilités de recensement. La première provient d'un « *estat contenant le dénombrement des personnes et familles faisant profession de la RPR* »<sup>10</sup>. Il s'agit en fait d'un tableau répertoriant la présence huguenote en Provence, diocèse par diocèse, en 1682. En ce qui concerne celui d'Arles, la répartition est la suivante :

---

<sup>5</sup> . Archives départementales des Bouches-du-Rhône (AD BdR), 108 E 1383, folio en date du jour de l'assemblée.

<sup>6</sup> . AD BdR, 397 E 5, f° 120v° et 397 E 59, f° 48v°.

<sup>7</sup> . A. KEMPA, *op. cit.*, p. 62.

<sup>8</sup> . 27 testaments et 32 contrats de mariages émanent de protestants soit 59 sur 662 actes sur la période 1598-1629.

<sup>9</sup> . A. DESTANDAU, *La Réforme dans la ville et la vallée des Baux*, Avignon, 1895, p. 23.

<sup>10</sup> . Bibliothèque Nationale, Ms fr 22151.

	Nbre de catholiques	Nbre de religionnaires
Arles	—	25
Les Baux	800	52
Mouriès	400	75
Saint-Martin de Castillon	400	20
Velaux	328	182
Berre	—	8

Dans ce diocèse d'Arles, 362 personnes sont répertoriées comme étant protestantes avec une grosse communauté, celle de Velaux, et plusieurs noyaux protestants de la ville des Baux regroupant 147 individus. Cette population réformée représente environ 9 % des 1750 personnes présentes sur ce document dans les trois paroisses des Baux. On retrouve ici la même proportion de protestants qu'au début du siècle.

La seconde possibilité de recenser des protestants sur la fin de la période provient des listes d'abjuration de 1685. Les protestants des Baux sont environ 170 à renier leur foi au moment de la Révocation de l'édit de Nantes, ce qui confirme approximativement les chiffres de l'état de 1682.

Puisqu'il s'agit d'une communauté polynucléaire, il est intéressant de voir comment se répartissaient les protestants sur cet espace. Pour cela, reprenons les deux possibilités de recensement précédentes :

	Liste d'abjuration	État de 1682
Saint-Vincent des Baux	48	52
Saint-Martin de Castillon	40	20
Mouriès	81	75

La différence entre les deux sources se situe dans la paroisse de Saint-Martin de Castillon. Mais le schéma général de la répartition est identique : c'est Mouriès qui domine. C'est là que se replièrent les habitants de la ville des Baux lorsque Jacques de Vérace les chassa de leur lieu de culte en ville, comme nous le verrons : 50 % des protestants de la vallée ont choisi ce lieu. Pourquoi ? Tout d'abord, il faut remarquer qu'il s'agit d'un endroit éloigné des autorités urbaines, située dans la ville même des Baux. Ensuite il s'agit d'un ensemble de mas dispersés autour d'un petit hameau : il n'est pas encore question d'un village bien identifié et circonscrit. À ce propos, deux lieux particulièrement apparaissent dans les actes passés devant les notaires : les Baumettes et le Destet. Cette dernière localisation semble d'ailleurs, dans la mémoire collective, être associée à la Réforme dans cette vallée comme on peut le voir dans un poème de Charloun Riéu, retraçant l'histoire d'un mariage bigarré aux Baux, entre une protestante et un catholique : « *Margarido dóu Destè* »<sup>11</sup>.

Afin de mieux cerner cette population réformée des Baux, il est nécessaire de compléter ces chiffres bruts par une approche socio-économique de ces personnes. En effet, même si la population est numériquement faible, elle peut être relativement puissante du fait même de ces composantes sociales. C'est le cas aux Baux comme le montre le tableau suivant :

<sup>11</sup> . Charloun RIÉU, *Cant dóu terraire*, Raphèle-les-Arles, 1985, pp. 112-113.

Sans précision de profession	56 %
Paysans	27 %
Bourgeois	9 %
Artisans	6 %
Domestiques	1 %
Autres	1 %

À titre de comparaison, voici comment se répartissent, selon les mêmes catégories, les catholiques de la ville :

Sans précision de profession	66,5 %
Paysans	19,5 %
Bourgeois	2 %
Artisans	8,5 %
Domestiques	0,1 %
Autres	2,5 %

La plupart des personnes où la mention de profession n'étant pas indiquée pouvant être assimilées à des paysans, la part écrasante de l'agriculture est ici évidente. Cela paraît normal : le travail de la terre est la première activité du royaume. Ce qu'il y a de plus remarquable c'est que nous avons affaire à des paysans qui sont protestants, ce qui est beaucoup moins courant. En effet, d'une manière générale, la Réforme en France a surtout touché le monde des villes et l'élite sociale. Il existe, bien évidemment, des régions françaises où la part des protestants parmi les paysans est importante, comme les Cévennes ou le Béarn, mais cela reste minoritaire. Il est difficile d'expliquer cette part importante des paysans protestants aux Baux, à l'inverse de ce qui se passe dans le reste de la Provence où la conversion des vaudois à la Réforme explique l'écrasante majorité des paysans huguenots en Luberon. De plus, la célèbre phrase d'E. Le Roy-Ladurie « cardeurs huguenots et laboureurs papistes » ne trouve pas ici de justification, même si 9 % des protestants des Baux travaillent effectivement dans l'artisanat. Il n'y a pas entre les deux confessions de différence notable à l'exception toutefois de la forte proportion de bourgeois ayant adhéré aux idées de Calvin : 9 % contre 2 % seulement chez catholiques. Aux Baux, la majorité des protestants sont des paysans mais les plus grosses fortunes, les notables ont adhéré à la Réforme, particulièrement à l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Par exemple, Claude de Manville, noble et seigneur du lieu, est calviniste, tout comme Charles Laugier qui est, dans les cadastres, la plus grosse fortune du terroir. La famille Peyre est partiellement protestante et possède une colossale fortune foncière. Le personnage le plus notable de ce clan est Pierre Peyre "Cabardet", bâtisseur du mas de Baumanière, consul des Baux à plusieurs reprises, ancien de l'Église réformée et qui fut envoyé, comme député, au synode national de 1631.

Au terme de cette présentation des protestants de la vallée des Baux, il convient maintenant de voir quel était le vécu religieux de ces hommes et de ces femmes qui avaient coupé les ponts avec Rome.

### *Le premier XVII<sup>e</sup> siècle : une période d'ajustement*

Évoquer la vie religieuse des protestants français au XVII<sup>e</sup> siècle ne peut, bien sûr, se faire sans parler de l'édit de Nantes, signé par Henri IV en avril 1598. Notre propos ici n'est pas d'analyser cet édit. Disons simplement qu'il a permis une liberté de conscience pour les protestants, qui y ont également gagné une liberté de culte relative dans un certain nombre de localités. Pour la Provence, l'enregistrement d'un tel édit ne fut pas chose aisée, mais il fut relativement rapide (octobre 1600), si on le compare au cas du Parlement de Rouen qui attendit 1609 avant de vouloir inscrire sur ses registres l'édit signé par Henri IV en 1598. La quiétude instaurée par l'édit de Nantes fut aux Baux de courte durée : très rapidement dans le siècle, les protestants de la vallée eurent maille à partir avec les autorités civiles, ce qui tranche fortement avec les époques antérieures. En effet, l'étude d'A. Kempa, sur le XVI<sup>e</sup> siècle, montre une relative entente entre les deux confessions chrétiennes, hormis durant la période de la Ligue, puisque le pouvoir appartenait aux protestants, même s'ils étaient numériquement minoritaires. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, cependant, les choses se modifient.

En effet, en 1611, meurt le capitaine viguier Pierre de Vérace, protestant notoire. Son fils Jacques, catholique, lui succéda et dès les années 1619-1620 une première crise éclata entre catholiques et protestants. En effet, Jacques de Boches, baron des Baux et fervent défenseur du catholicisme, avait été averti qu'un ministre de la religion, Jacques Piella, habitait dans la ville « *pour dogmatiser et y faire l'exercice de ladite religion* ». Le 2 juin 1619, il est dit qu'il a « *prêché et dogmatisé* » dans le terroir des Baux où se sont retrouvés plusieurs protestants des Baux et des alentours, ce qui ne manqua pas d'effrayer les catholiques du village. C'est ainsi, que dans un procès-verbal de Jacques de Verace, daté du 14 juillet 1619, on y apprend que « *le baron a vu le 1<sup>er</sup> de juillet, près de la muraille de la ville, Piella avec un grand nombre de ceulx de la religion en nombre de 40 ou 50 tant de la ville que estrangers* ». Le 9 septembre, un des consuls, Antoine Molard, se déplaça au moulin des Manville, où avait lieu le culte protestant, avec une lettre du duc de Guise, gouverneur et intendant général. Le ministre et Manville répétèrent qu'ils prêcheront « *nonobstant l'interdiction* »<sup>12</sup>. C'est en effet ce qu'ils firent, puisque le dimanche 27 octobre était célébré le baptême du fils de Charles Peyre. Le 16 novembre, la tension monta encore alors qu'on présente au ministre une interdiction royale d'exercer le culte. Jacques Piella répondit que, même s'il est incapable de faire l'exercice de sa religion, il ne se désisterait pas de sa fonction. Les persécutions continuèrent et réussirent à enlever au sieur de Manville sa juridiction. De plus, en mars 1621, l'Église réformée des Baux perdit à la fois son autonomie et son pasteur, et dut se rattacher à celle d'Eyguières, qui était la plus proche. En 1631, les protestants purent de nouveau être admis aux assemblées publiques, mais, à l'inverse du XVI<sup>e</sup> siècle, la minorité religieuse était également en minorité politiquement.

Un autre aspect de la vie religieuse des protestants des Baux est celui de l'espace consacré au culte. Aucune archive ne permet de savoir si un temple fut bâti aux Baux. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le château abrita des mariages tout comme la maison de Claude de Manville. Aux Baux, il existe encore la façade d'une maison sur le fronton de laquelle est inscrite la devise de Genève « *POST TENEBRAS LUX* » avec une date : 1571. D'après le pasteur Destandeau, cette demeure aurait appartenu à Brisson Peyre, d'après M. Bonnet à Manson le Vieux, alors que F. Benoit explique qu'elle fut construite sur un terrain appartenant à Brisson Peyre mais construite par Claude de Manville en même temps que l'hôtel particulier qui lui fait face<sup>13</sup>. C'est en tout cas dans cette demeure qu'eurent sans doute lieu certains cultes réformés, avant le déplacement vers Eyguières.

---

<sup>12</sup> . AD BdR, 108 E 1040.

<sup>13</sup> . A. DESTANAU, *op.cit.* ; M. BONNET, *Les Huguenots dans les Alpilles*, Saint-Rémy, 1968 ; F. BENOIT, *Les Baux*, Paris, 1928.

En ce qui concerne le corps pastoral des Baux, là encore il existe un certain flou. Aux premiers temps de la Réforme, il semble qu'aucun pasteur ne fut attiré à la ville, puis ce fut le pasteur d'Eyguières qui officia, ce qui ne facilitait sans doute pas l'assiduité culturelle, Eyguières était distante de 13 kilomètres de Mouriès, de 21 kilomètres de Mausanne et 26 kilomètres des Baux. Le pasteur Destandau explique que ces pasteurs vivaient des legs, dons en nature, souscriptions. Il donne d'ailleurs une liste de donateurs de 1672. Des plus fortunés aux plus pauvres, chacun donnait en fonction de ses moyens <sup>14</sup>. On retrouve ce geste de don à l'Église dans un codicille du bourgeois Pierre Peyre "Cabardet" en date du 4 décembre 1666 : il donne 300 livres annuelles à l'Église d'Eyguières <sup>15</sup>. Un pasteur de cette Église retient d'ailleurs l'attention : Charles Maurice, car il fut en charge à Eyguières de 1664 à 1685. Sa personnalité fut sans doute imposante et il sembla marquer le lieu, si l'on en croit Marcel Bonnet : « Des dizaines d'années durant, ce fut de cet endroit que, pour la plus grande part, sortit, rayonnant, l'enseignement évangélique » <sup>16</sup>.

Si l'on se penche maintenant sur la pratique des fidèles protestants des Baux <sup>17</sup>, que peut-on en dire ? Aucun écrit personnel n'étant parvenu jusqu'à nous, c'est à partir des actes notariés (contrats de mariage et testaments) et de l'étude de leurs clauses religieuses qu'il faut opérer.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, on peut remarquer une certaine difficulté dans l'expression de la foi réformée. En effet, dans quelques actes notariés, les formules utilisées sont très ambiguës, à l'exemple des formules de définition confessionnelle :

<b>Formule : définition confessionnelle : « comme »</b>	<b>Nbre de testaments</b>
« vrai ou vrai et fidèle ou fidèle chrétien »	8
« chrétien » ou « bon chrétien »	2
« fidèle chrétien faisant profession de la religion réformée »	2
« fidèle chrétien évangélique »	1
« catholique romain évangélique »	1
« chrétien catholique évangélique »	1
« fidèle chrétien faisant profession de la religion catholique et apostolique »	1
« fidèle chrétien catholique faisant profession de la religion réformée évangélique »	1
« fidèle chrétien catholique évangélique »	1
« fidèle chrétien catholique évangélique et réformé »	2
« fidèle chrétien évangélique et réformé »	1

Les premières formules sont logiques et voire même courantes quelle que soit la population réformée rencontrée. Mais la clarté n'est pas le cas de toutes ces clauses religieuses : certains protestants des Baux acceptent de voir dans leurs testaments le terme de « catholique », voire même de « catholique romain » ou « catholique apostolique » à côté de celui de « réformé ». L'emploi du mot « catholique » peut étonner de la part d'un

<sup>14</sup> . A. DESTANDAU, *op.cit.*, pp. 21-22.

<sup>15</sup> . AD BdR, 398 E 183, f° 434v°.

<sup>16</sup> . M. BONNET, *op. cit.*, p. 2.

<sup>17</sup> . Bernard APPY : L'article parle à cet endroit de Lourmarin (et non des Baux), ce qui semble être une erreur.

réformé. Il semble cependant que, pour certains réformés tout au moins, il n'y ait aucun paradoxe entre se déclarer « catholique » dans des actes aussi importants que les testaments alors qu'ils sont des protestants avérés.

De plus, c'est ici l'Évangile qui est le marqueur de l'identité protestante, comme dans le contrat de mariage de Jean Verpian et Suzanne Peyre, daté du 27 décembre 1621, où l'on peut lire qu'ils désirent se marier « *en l'Église chrétienne réformée suivant la discipline évangélique* »<sup>18</sup>. D'ailleurs, c'est parfois l'élection de sépulture qui est formulée dans un mélange de termes similaires. Ainsi le testament de Honoré Quenin, maître costumier, en date du 18 février 1628, comporte la mention de sépulture suivante : « *cimetière de ses frères faisant profession de la Religion Réformée et évangélique* »<sup>19</sup>.

D'ailleurs, jusque vers 1602, date de la construction d'un cimetière huguenot aux Baux, les protestants se font enterrer au cimetière Saint-André, cimetière de l'église paroissiale des Baux, ou dans l'église, sans aucune réticence de leur part, et ce quel que soit le niveau social rencontré. Ainsi, Claude de Manville, écuyer et sieur des Baux, protestant notoire, souhaite, en 1600, être enterré au tombeau de ses prédécesseurs dans la chapelle des Baux. Rassy Selne<sup>20</sup>, travailleur, deux ans auparavant souhaite, bien que protestant lui aussi, être enseveli au lieu de ses « devanciers parents », sans doute au cimetière de l'église des Baux<sup>21</sup>.

Comment expliquer ces formules particulières qui rendent les actes des Baux assez atypiques ? Il semble que, pour ces deux derniers cas, la continuité avec les anciens soit plus forte que l'inadéquation religieuse qui pouvait exister entre être protestant et se faire enterrer dans une chapelle catholique. De plus, le désir de séparer les morts suivant leur confession venait surtout de l'Église catholique qui craignait que la présence de sépultures huguenotes dans un cimetière catholique ne vienne le « polluer ». Les protestants, en revanche, ne considéraient pas « la ville des morts » comme un espace sacré, ne rendant d'ailleurs pas de culte aux défunts.

En ce qui concerne la présence du terme « catholique » dans les formules notariales des protestants des Baux, il est vraisemblable que ce mot n'avait pas le même sens pour ces protestants du XVII<sup>e</sup> siècle qu'il a pour nous au XX<sup>e</sup>. En effet, dans ce terme de catholique est désignée une religion totale qui saisit l'ensemble des hommes et des choses par la venue de Dieu parmi les hommes, en la personne du Christ. Chaque chrétien reconnaît ainsi l'Église de Jésus-Christ comme catholique. Les Réformateurs entendent par « catholique » l'Église véritable des origines, l'Église universelle, qui est l'opposée de l'Église « papiste ». Ce n'est qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle que les Églises réformées récusent, plus ou moins fermement, le terme de catholique pour se désigner elles-mêmes. Le caractère romain de l'Église catholique n'est pas encore présent chez ces protestants du début du XVII<sup>e</sup> siècle comme elle l'est de nos jours. Cette explication étymologique du terme catholique résout dès lors le problème posé par la présence de ce mot dans les testaments réformés des Baux (sauf pour un cas où au terme « catholique » est associé celui de « romain » qui renvoie directement à la religion catholique telle que nous la concevons de nos jours). Cela reflète cependant une sensibilité réformée qui hésite à faire, avec le recours au mot « catholique », une démarcation franche qu'entraînerait l'utilisation, comme c'est le cas à Lourmarin, du terme « Religion Réformée ».

Cette absence de séparation claire entre les deux religions chrétiennes se retrouvait déjà durant la période antérieure. Entre 1560 et 1590, A. Kempa note déjà une

---

<sup>18</sup> . AD BdR, 398 E 121, f° 64v°.

<sup>19</sup> . AD BdR, 398 E 128, f° 58.

<sup>20</sup> . Bernard APPY : Cette identité paraît hautement improbable, résultant sans doute d'une erreur de lecture.

<sup>21</sup> . AD BdR, 398 E 78, f° 135 et 397 E 56, f° 49.

acceptation du cimetière et de l'église paroissiale. Pour elle, cela « témoigne d'une incapacité de certains réformés à consommer la rupture jusqu'au bout au niveau de la pratique », montre « qu'au seuil des deux confessions, les croyants n'ont pas toujours su faire une distinction très nette entre ce qui relevait de l'une et de l'autre religion »<sup>22</sup>. D'ailleurs, la présence du prêtre a été relevée dans un testament réformé, celui d'Anne Coye, le 13 juin 1651<sup>23</sup>. Peut-être faut-il voir ici une marque des relations cordiales qu'entretenaient le prêtre et les protestants dans ce terroir des Baux.

Certaines personnes semblent cependant partager leur vie religieuse entre les deux confessions, à l'exemple de la famille d'Isaac Peyre et de Jeanne Manson. Ils font baptiser leur fils, Honnorat, par le curé du village, le 12 janvier 1598<sup>24</sup>. Or leurs trois filles, Suzanne, Judict et Isabeau se marient respectivement les 27 février 1621 et 8 juillet 1629 avec Jean Verpian, Jean Sourdet et Jacques Coye<sup>25</sup>. Étant donné que toutes trois se marient selon le rite protestant, il est vraisemblable qu'elles aient été élevées dans la foi réformée. À travers l'exemple de cette famille, on se trouve donc en présence d'un mélange de pratiques religieuses, avec un baptême selon le rite romain et des mariages selon le culte protestant. Cela paraît plus surprenant. En effet, si le refus de se positionner clairement dans une seule confession, peut relativement bien s'expliquer, au début de la Réforme, par un changement d'identité religieuse qui se ferait progressivement, il est tout de même plus étonnant de retrouver cette attitude au début du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que la France est sous le régime de l'édit de Nantes. Certes, le baptême catholique était reconnu par les protestants et inversement, mais pourquoi ne pas aller au culte, qui était alors reconnu, pour faire baptiser l'enfant par le pasteur ? Il n'est, en tout cas, pas inintéressant de constater que la cérémonie passée selon le rite romain est un baptême. Peut-être cela montre-t-il qu'il y avait chez les parents de cet enfant la crainte de le voir décéder sans baptême, et donc un besoin immédiat de recourir aux services du curé du village, alors qu'il aurait fallu attendre le prochain culte pour que le pasteur officie. Peut-être faut-il voir ici, au niveau des pratiques religieuses de cette famille, des résurgences de comportements catholiques au milieu d'un vécu religieux protestant ? Peut-être y a-t-il aussi une volonté de prendre, dans les deux religions chrétiennes, ce qu'il y a de plus rassurant ? Ainsi l'angoisse, toute catholique, devant l'attente du baptême d'un enfant se trouverait évacuée, chez ces réformés, par le recours, surprenant pour nous mais salvateur pour eux, au curé. Appel au curé, il faut le rappeler, quasiment unanime pour ce village où la population catholique est très majoritaire.

Cependant, cette communauté protestante possède un noyau dur constitué par certaines familles qui pratiquent semble-t-il une endogamie de longue date comme on peut le voir à travers cet exemple. Dans son testament du 8 avril 1673, Anne Peyre, fille de Pierre Peyre et femme de Barthélémy Verpian, lègue des biens à ses nièces : Marthe et Marie Coye filles de Jean Coye et Louise Peyre, ainsi qu'Antoinette Peyre, fille de Jean Peyre et Judith Coye. Elle lègue également des biens à sa filleule, Antoinette Verpian, fille de Jacques Verpian et Madeleine Peyre. À travers ce cas on voit les liens de parenté très étroits entre ces trois familles protestantes, le Peyre, Coye et Verpian<sup>26</sup>. Sans doute d'autres cas pourraient être identifiés attestant par là-même d'une cohésion communautaire importante, tout au moins dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>22</sup> . A. KEMPA, *op. cit.* pp. 127-128.

<sup>23</sup> . AD BdR, 398 E 168, f° 295v°.

<sup>24</sup> . AD BdR, 1 MI 880.

<sup>25</sup> . AD BdR, 398 E 121, f° 64v°, 129, f° 131 et 129, f° 227.

<sup>26</sup> . AD BdR, 398 E 224, f° 71.

### *Un second XVII<sup>e</sup> siècle « paisible »*

D'une manière générale, l'arrivée au pouvoir de Louis XIV est marquée, pour les protestants français, par une reprise des difficultés à vivre paisiblement leur foi. Cette période est, en effet, celle de l'application « à la rigueur » de l'édit de Nantes. Il paraît intéressant de voir si cet état de fait se retrouve dans la vallée des Baux alors que la communauté est faible numériquement et affaiblie politiquement.

Paradoxalement, alors que le premier XVII<sup>e</sup> siècle a été relativement turbulent (avec en particulier l'affaire des années 1620), les années qui suivent sont relativement calmes. Comment expliquer cela ?

Une première réponse pourrait se trouver dans le fait que le culte se déroule à Eyguières et non dans les villages concernés : les attaques pourraient donc être déplacées géographiquement et donc passer inaperçues dans les sources. En second lieu, le petit nombre de religionnaires de la vallée ne les fait pas apparaître comme un danger, à l'inverse de ce qui se passe à la même période dans une autre vallée provençale comme la vallée d'Aigues. Dans la lecture des visites pastorales du diocèse d'Arles, et contrairement à celle que l'on peut faire du diocèse d'Aix, le problème protestant tient une faible place. Par exemple, dans une visite de Maussane on peut lire : « *Dans ce nombre de paroissiens éloignés, on ne compte que les catholiques quoiqu'il y ait encore plusieurs personnes et familles huguenotes qui étant éloignés de la dite Église et des sacrements, n'avancent pas leur conversion, n'ayant pas les moyens salutaires pour sortir de leur erreur, et si un jour, ils sont assez heureux pour se convertir, ils augmenteront le nombre des paroissiens très considérablement et augmenteront la nécessité d'une nouvelle paroisse* »<sup>27</sup>. Il y a ici une allusion claire aux réformés, mais elle se fait sans agressivité, ce qui tranche considérablement avec le vocabulaire employé par les curés du Luberon. L'inquiétude, pour le clergé local, réside plus dans les catholiques qui ne pratiquent pas que dans la présence protestante, somme toute bien parcellaire.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'aucune friction ne se produisait entre les deux communautés religieuses. Des attaques ponctuelles contre des réformés ont ainsi pu avoir lieu. Le pasteur Destandau relate l'une d'entre elles. Il s'agit de l'affaire qui opposa messire Jean Girot, prêtre d'Arles, en résidence aux Baux, et les frères Chamard, en mai 1675. Ce curé intenta un procès contre eux car ils avaient traversé le cimetière et la terre de l'hôpital en allant à leur vigne. Ils furent condamnés par le juge des Baux à une amende de 100 livres, qui fut affectée à l'hôpital<sup>28</sup>.

Il existe des attaques plus organisées, en particulier de la part de compagnies dont la mission première était la conversion des protestants, à l'exemple de la Société de la Propagation de la Foi ou bien de la Compagnie du Saint-sacrement. Dans les faits, il semble d'ailleurs que les conversions se soient multipliées, avant même la Révocation de l'édit de Nantes. Dans un « *état des nouveaux convertis dans les différents diocèses de France entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1679* »<sup>29</sup>, huit personnes ont abjuré le protestantisme dans le diocèse d'Arles. À côté de ces abjurations éparses, un phénomène tout aussi érosif pour le protestantisme se multiplie dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit des mariages mixtes ou bigarrés qui produisent, en silence, un émiettement de la communauté réformée. La plupart du temps, en effet, l'union se fait dans le sens de la conversion au catholicisme pour le conjoint protestant, les formules notariales étant alors celle des mariages romains. Ainsi, deux des sept enfants de la famille Michel ont épousé un catholique : Jeanne Michel épouse Louis Darmure, le 23 mai 1672 et sa sœur, Madeleine,

---

<sup>27</sup> . AD BdR, 3 G 300, f° 203.

<sup>28</sup> . A. DESTANDAU, *op. cit.*, p. 21.

<sup>29</sup> . Archives nationales, TT 430.

Honorat Peulet, le 20 juin 1679, après avoir abjuré la veille <sup>30</sup>. On peut d'ailleurs remarquer que ce sont des filles qui épousent des catholiques alors que les garçons épousent des protestantes. Dans ce contexte d'extrême infériorité, tant numérique que politique, l'endogamie est alors beaucoup plus lâche que ce que l'on peut trouver, pour la même période, dans des communautés très importantes du Luberon réformé.

Il existe bien une multiplication des restrictions pour les protestants, tensions qui ne passent pas inaperçue pour ces réformés provençaux. Une prise de conscience de ces attaques est perceptible et des stratégies d'adaptation sont mises en place, comme un peu partout dans les deux ou trois décennies qui précèdent la Révocation. Dans la vallée des Baux, nous avons un exemple de cette adaptabilité de la communauté réformée. En effet, dans un de ses nombreux codicilles, Pierre Peyre "Cabardet" rend compte de cette prise de conscience d'un danger possible de la façon suivante : « *Ayant aprins que Sa Majesté a faict certains esdicts sur le faict de la Religion prétendue Réformée de laquelle ledict Cabardet faict profection, et entre autres qu'il deffand à iceux estres ensevelis dans leurs simentières qui se treuveront joindre ceux de messieurs de la religion catolique apostolique et romaine, et parce que lesdictz simentières de ceste ville sont joignans n'y ayant que le chemin au milieu, ayant de tout temps esté ensevelly à le leur, ne croyant pas d'en pouvoir estre dépossédé, attendu leur pocession, ledict Peyre Cabardet, par le présent acte, en forme de codicil, et [...] veut et entend que si l'édict du Roy subsiste, et que ceux de la Religion prétandue Réformée ne puissent estres ensevelis dans leur dict simentière, ainsi qu'ilz avoient acoustume par le passé, qu'ilz pourront estres ensevelis dans un petit coing de terre enclos de murailles apelée la Conillère, luy appartenant proche de sa maison de Baumanière [...]* » <sup>31</sup>. L'angoisse de ne pas trouver de terre pour la sépulture, du fait même d'une législation qui étrangle les communautés réformées, oblige cet homme riche à prendre des mesures afin d'assurer à ses coreligionnaires un lieu de sépulture. Cette attitude n'est pas unique et se retrouve chez d'autres protestants aisés. Aux Baux comme partout ailleurs dans le reste de la France, l'attaque ultime est la Révocation de l'édit de Nantes. Elle s'est traduite aux Baux par le logement de troupes chez l'habitant mais aussi par des listes d'abjurations dont il a déjà été question.

Cette série de 170 noms atteste de l'importance relativement faible des protestants dans ce terroir des Baux. Ce nombre reste tout de même important car ces abjurations massives posent la question de la réalité de ses conversions. On sait que cela n'a souvent été qu'apparence quel que soit le type de communauté rencontrée. Dans le cas des Baux, on a vu qu'il s'agissait d'une communauté minoritaire, où les notables locaux assurent d'une certaine façon la cohésion de l'ensemble alors que la masse protestante montre à certains moments une religiosité complexe où l'identité huguenote a parfois du mal à percer.

Cet exemple très local de communauté réformée met ainsi en avant un visage différent du protestantisme en Provence occidentale, dont l'étude est trop souvent axée essentiellement sur le Luberon, du fait même de l'importance numérique de la population réformée dans cette partie de la Provence. Cela met par là-même en relief l'importance de ce critère du nombre qui semble influencer de manière assez significative sur le comportement réformé, même sous une législation relativement favorable comme cela était le cas durant le régime de l'édit de Nantes.

---

<sup>30</sup> . Cité par F. VALETTE, *Les protestants de la vallée des Baux après la révocation de l'édit de Nantes : résistance ou intégration au monde catholique ?*, Aix-en-Provence, Mémoire de maîtrise, 1986, p. 75.

<sup>31</sup> . AD BdR, 398 E 212, f° 346.